



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2020.07.2 **du Conseil communautaire du 7 juillet 2020**

Détermination du nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. **Mandature 2020-2026.**

Date de la convocation : 1 juillet 2020
Date d'affichage : 9 juillet 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : Charles RODWELL
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Marie BOELLE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Magali LAMIR, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Valérie PECRESSE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n° 2014-04-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014 relative à la détermination du nombre de vice-présidents pour la mandature 2014-2020 ;

Vu la délibération n° D.2020-07-1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la communauté d'agglomération.

-
- Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale se compose du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales précise que le nombre de vice-présidents est librement fixé par le Conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Conseil communautaire, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

L'article ouvre toutefois la possibilité à l'organe délibérant d'augmenter ce nombre jusqu'à 30 % maximum de l'effectif total par un vote spécial du Conseil communautaire, à la majorité des 2/3 et sous réserve que le nombre de vice-présidents ne dépasse pas 15.

- L'effectif total du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc étant de 76 conseillers communautaires, le nombre maximum de vice-présidents qu'il est possible d'élire est de 15.

Il est donc proposé de fixer à 15 le nombre de vice-présidents pour cette nouvelle mandature.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

de fixer, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à 15 le nombre de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 74 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.